

**Ontario.**—Le ministère de la Santé assure des services de santé publique par l'intermédiaire des divisions suivantes: administration de la santé publique, soins de santé publique, hygiène maternelle et infantile, services dentaires, épidémiologie, lutte antivénéérienne, prévention de la tuberculose, hygiène industrielle, laboratoires et génie sanitaire.

Vingt-six unités sanitaires, administrées par les autorités locales mais bénéficiant de services de consultation et d'appui financier fournis par le ministère, mettent des services locaux de santé publique à la disposition d'environ le quart de la population. Ailleurs, les services de santé municipaux de plein temps ou de temps partiel s'occupent des besoins de la population; la province maintient aussi des services de santé dans les régions non organisées. La province verse des subventions aux bureaux de santé locaux pour les services dentaires scolaires et les cliniques antivénéériennes.

Le ministère applique les lois relatives à la santé publique et concernant les approvisionnements d'eau, le lait et les aliments et d'autres domaines de la salubrité publique. Des soins d'hygiène maternelle et infantile sont donnés aux cliniques et, en outre, toute future mère a droit à un examen prénatal gratuit. Dans certaines régions septentrionales circule un wagon spécialement équipé par la province pour le traitement des dents tandis que deux unités mobiles maintenues par la Croix-rouge sont affectées aux examens dentaires. Trois autres unités dentaires mobiles fonctionnent localement sous la surveillance des bureaux de santé ou des autorités scolaires.

Le laboratoire central et ses 15 succursales (dont neuf sont maintenues par la province et six subventionnés par elle) font des examens bactériologiques et autres au bénéfice des cliniques, hôpitaux et médecins privés. Le ministère distribue gratuitement des produits biologiques et autres servant à la prévention et à l'enrayement des maladies transmissibles, de l'insuline aux diabétiques indigents ainsi que de la streptomycine aux tuberculeux.

Des examens des poumons, tenus dans quelque 170 centres, sont financés surtout par les associations antituberculeuses locales et le ministère. La province acquitte le gros des frais d'hospitalisation des tuberculeux dans les sanatoriums.

La lutte contre le cancer en Ontario est dirigée par l'*Ontario Cancer Treatment and Research Foundation*, qui touche des subventions provinciales aux bénéfices de huit cliniques de diagnostic et de traitement.

Les malades mentaux sont soignés dans 17 institutions maintenues par la province. Des unités spéciales s'occupent du soin des épileptiques, des tuberculeux et des criminels aliénés. En outre, la province possède quatre cliniques d'hygiène mentale ambulantes. Elle a ouvert récemment un hôpital pour les alcooliques ainsi qu'une clinique de traitement.

Les vieillards et aveugles pensionnés ainsi que les mères bénéficiaires d'allocations et les chômeurs qui touchent des secours en espèces ont droit à des soins médicaux gratuits, y compris la visite à domicile et la consultation au bureau, la petite chirurgie et certains médicaments essentiels. Le programme est mis en œuvre par l'Association médicale de l'Ontario d'après un régime d'allocations de tant par personne payées par la province.

Les autorités provinciales et municipales versent des subventions de tant par jour à tous les hôpitaux publics selon leur importance.